

Demande de second point d'arrêt

Une demande de second point d'arrêt, en plus de celui indiqué sur la carte de transport, est possible dans les cas suivants :

- assistante maternelle
- activité sportive ou culturelle
- raison médicale
- absence des parents
- garde alternée : uniquement dans le cas d'un besoin le vendredi soir et le lundi matin. Dans tous les autres cas, chacun des parents devra remplir une fiche d'inscription.

Cet imprimé doit impérativement être renseigné et signé. Une attestation, à joindre au titre de transport, vous sera alors adressée.

L'autorisation est délivrée à titre dérogatoire et dans la limite des places disponibles dans le car (elle n'est pas prioritaire sur les inscriptions annuelles).

Je soussigné(e), Mme, Melle, M

Atteste que mon enfant

Scolarisé(e) à

Empruntant habituellement le car n°

A besoin d'un changement d'arrêt pour :

L'ALLER

LE RETOUR

Libellé du second point d'arrêt souhaité :

Fréquence : occasionnellement, préciser les jours.....

tous les jours

1 semaine sur 2

Motif : assistante maternelle (*)

activité sportive ou culturelle

raison médicale

absence des parents (*)

garde alternée (aux conditions indiquées précédemment) (*)

* **AUTRES COORDONNEES** : (de l'assistante maternelle, personne accueillante ou 2nd parent)

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone (s) :

Mail :

Date et signature du représentant légal